APPEL A PROJET 2021

Financements d’apprenti.es en laboratoire

Le formulaire rempli s'appellera

**AAP\_ISL\_Apprentissage \_acronymedulaboratoire\_nomduporteur.pdf**

**Taille maximale du fichier : 1 Mo**

*Les dossiers doivent être impérativement envoyés par email à*

***contact.isl@universite-paris-saclay.fr***

*Dossiers à déposer avant le 04/07/2021*

Cadre général

L’une des missions de l’ISL est de créer des synergies au sein de l’Université Paris-Saclay dans le domaine des sciences de la lumière. Nous avons un environnement exceptionnel qui rassemble à la fois des laboratoires de recherche de pointe, des entreprises innovantes et des formations reconnues dans le domaine de l’optique. Certaines de ces formations proposent des cursus en apprentissage : les étudiants partagent alors leur temps entre des périodes de cours et des périodes de travail en tant que salarié d’une entreprise privée ou d’un laboratoire public.

L’ISL financera le salaire des apprentis qui travailleront dans des laboratoires de l’Université Paris-Saclay dans le domaine des sciences de la lumière.  **Il ne restera à la charge du laboratoire que des frais réduits de formation.**

Modalités spécifiques de l’AAP 2021

Pour ce premier appel 2021, les apprentis pourront être recrutés parmi les élèves-ingénieurs du CFA de l’Institut d’Optique Graduate School.

L’ISL sélectionnera deux projets parmi ceux déposés et les proposera aux élèves-ingénieur.es de l’IOGS : les équipes de recherche seront alors libres de choisir parmi les candidat.es intéressé.es.

Présence des apprenti.es en laboratoire

La durée de l’apprentissage est soit de 3 ans (pour les étudiant.es qui commencent leur alternance dès la première année), soit de deux ans (pour les étudiant.es qui commencent leur alternance en deuxième année, après un an de formation classique). Le calendrier de présence des étudiant.es en laboratoire est disponible sur le site de l’institut d’optique :

<https://www.institutoptique.fr/entreprises-et-innovation/cfa-supoptique/recruter-une-apprentie-cfa-supoptique>

Dans le cadre de leur formation, les apprenti·es devront valider une expérience minimale de 12 semaines à l’international sur l’ensemble des 3 années de formation. Pour les contrats de 24 mois, le temps minimal demandé correspond à 8 semaines. Ce temps à l’international est compris sur le temps total de présence en laboratoire et pourra être effectué dans le cadre du projet lorsque les collaborations du laboratoire permettent de faire un séjour à l’étranger. Dans le cas contraire, l’apprenti.e fera un stage dissocié de son projet d’apprentissage, ou pourra effectuer le 1er semestre de la 3ème de formation dans une université étrangère partenaire.

Le nombre total de semaines de présence en laboratoire est de 92 semaines cumulées dans le cas d’un apprentissage sur 3 ans (incluant 12 semaines à l’international et 15 semaines de congés payés), et de 66 semaines cumulées dans le cas d’un apprentissage sur 2 ans (incluant 8 semaines à l’international et 10 semaines de congés payés).

Modalités de dépôt des projets

Les équipes qui souhaitent accueillir un.e élève apprenti.e de l’Institut d’Optique doivent remplir le fichier AAP\_ISL\_Apprentissage\_acronymedulaboratoire\_nomduporteur.docx, le transformer en pdf et le soumettre ***avant le 04 juillet 2021 (Minuit, heure de Paris) par email à l'adresse******contact.isl@universite-paris-saclay.fr******.***

Taille maximale par fichier : 1 Mo